



## PREFET DE LA MANCHE

**Cabinet du Préfet**  
**Service Interministériel de Défense et**  
**Protection civiles**  
**Risques technologiques**  
Affaire suivie par : Magali ANNE  
magali.anne@manche.gouv.fr  
Tél. : 02 33 75 47 72 – Fax : 02 33 75 47 75

### **Commission de suivi de site (CSS)**

Société KMG UPC située à Saint-Fromond

Compte-rendu de la réunion du 16 décembre 2019

#### **PREAMBULE**

Le jeudi 19 décembre 2019, une réunion de CSS de la Société » KMG UPC s'est tenue dans la salle de convivialité à la mairie de Saint-Fromond, en présence de :

Monsieur Laurent SIMPLICIEN (Secrétaire Général de la Préfecture de la Manche – Président de la commission),

Madame Marie-Pierre LUX (Directrice du site de Saint-Fromond),

Monsieur Dany DUCLOS - (Coordonnateur sécurité environnement),

Monsieur Cédric HARDIT (Responsable HQSE),

Madame Magali ANNE (SIDPC – Préfecture de la Manche),

Monsieur Benjamin SIMONNEAU (SDIS de la Manche – Etat major - Service prévision),

Monsieur Jean-Pierre ROPTIN (DREAL Normandie - Responsable de l'Unité Départementale de la Manche),

Madame Sabrina LEPELTIER (Agence Régionale de Santé de Normandie – Unité territoriale de la Manche),

Monsieur Dominique QUINETTE (Maire de Saint-Fromond),

Monsieur Jérôme COUSIN (Mairie d'Airel),

Monsieur Laurent PIEN (Représentant la communauté d'agglomération "Saint-Lô Agglo"),

Monsieur René MAFFEI (Association GRAPE),

Madame Jocelyne BARBOT (Riveraine),

Madame Anne-Marie DUCHEMIN (Association CREPAN),

Monsieur Pascal LECLERC (Secrétaire CHSCT de la société KMG UPC),

Monsieur Christian BEUZIT (membre du CHSCT de la société KMG UPC),

Monsieur Jean-Pierre BRANTHONNE (mairie d'Airel),

Madame Nicole GODARD – (Conseil Départemental de la Manche) étaient excusés.

La séance s'est ouverte à 13 heures 30 sous la présidence de Monsieur le Secrétaire Général.

## **INTRODUCTION ET VALIDATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION PRECEDENTE**

Le Président remercie toutes les personnes présentes et rappelle l'ordre du jour de la réunion. En l'absence de questions et d'observations, le compte rendu de la réunion CSS de l'usine de KMG UPC de Saint-Fromond du 12 avril 2018 est approuvé.

## **PRESENTATION DE L'ENTREPRISE**

Madame LUX fait une rapide présentation de l'entreprise qui est en activité depuis 1981 (la tuilerie ayant fermée en 1977) après avoir été racheté à plusieurs reprises madame LUX informe la commission que l'entreprise a été à de nouveau racheté par la société Cabot Microelectronics dont le siège social est situé à Aurora dans l'Illinois aux États-Unis

## **PRESENTATION DU BILAN 2017**

Monsieur HARDIT présente le Système de Gestion de la Sécurité (SGS) et ces différentes actions :

### **Formation :**

La formation est toujours un pilier du système pour l'entreprise visant à réduire les risque d'accidents. 657 formations (internes et externes) ont été réalisées sur 2018 (et déjà 600 sur 2019 début décembre) avec un accent mis sur la prévention des risques majeurs et 648 individualités pour 2018 et 576 sur 2019 ayant participé aux exercices d'évacuation réalisés le premier lundi de chaque mois, POI, ARI, EPI avec des points sécurité environnement faits à chaque fois.

### **Certifications**

KMG est certifié OHSAS 18001 et ISO 14001 et un suivi est effectué régulièrement. En janvier 2018 aucune non-conformité n'a été constatée et l'entreprise a obtenu le renouvellement de la certification et le passage à la version 2015 pour l'ISO 14001 nouvelle norme internationale à obtenir avant fin 2020.

### **Investissements**

Des investissements ont été réalisés à hauteur de 1 243 321 Euros pour 2018 (dont 811000 pour le bassin de rétention) et 573 570 (dont 309 000 pour finaliser l'investissement du bassin) .

Ils visent à prévenir et à réduire le nombre des accidents en repérant les situations à risques (par exemple pour 2019, 714 situations à risques ont été identifiées et 87,5 % d'actions correctives ont été réalisées). Ces investissements facilitent la vie et le travail des employés et limitent les risques de voir apparaître un accident grave.

A noter que pour les années 2018 et 2019 aucun accident ni incident n'ont eu lieu au regard de l'article R.512-69 du code de l'environnement et en rapport avec les scénarios majorants du site. Et, en 2018 le système a été audité par le coordinateur SPC et aucune non-conformité n'a été relevée. Les axes d'améliorations identifiés ont été enregistrés dans la base de données. Pour 2019, l'audit est en cours de finalisation.

## **RETOUR D EXERCICE**

Chaque année, quatre exercices POI sont effectués, l'entreprise en réalise en moyenne un par trimestre. Ces exercices sont joués sans que le personnel ne soit au courant et, afin d'avoir une continuité de service une rotation a lieu afin que tous les employés puissent y participer. Ensuite un RETEX et des actions sont mises en place.

L'entreprise entretient des relations étroites avec les différents intervenants amenés à travailler sur le site en leur proposant des visites de l'établissement et en les associant aux différents exercices. (DREAL, centre de secours de Saint-Jean de Daye, SIDPC de la Préfecture de la Manche).

Le 7 novembre 2019 un exercice PPI a eu lieu avec comme scénario un incendie de camion à proximité d'une cuve d'ammoniac entraînant une fuite illimitée suite à la rupture guillotine de la tuyauterie d'ammoniac gaz des axes d'améliorations ont été ciblés et seront évoqués lors du RETour d'EXpérience (RETEX) prévu début d'année 2020 à la préfecture.

## **PRESENTATION DES TRAVAUX ET PROJETS A VENIR**

Les installations d'un bassin de confinement et d'un bassin d'orage ont été mises en place à la fin septembre 2018 . (coût du projet 1,2 millions d'Euros)

Pour son besoin de croissance et fiabilisation des installations, KMG UPC a besoin d'augmenter sa production de solution ammoniacale 29 % . Il lui suffit d'ajouter un réacteur de fabrication de 20 m<sup>3</sup> et une cuve de stockage de 20 m<sup>3</sup> . L'exploitant souhaite mettre en service les installations en janvier 2020. La rubrique concernée par cette augmentation est la rubrique 4510-1 mais l'exploitant n'a pas besoin de demander d'autorisation car il n'atteint pas son seuil maximum déjà autorisé (148 tonnes) . Un porter à connaissance pour la modification a été fourni par l'exploitant.

Monsieur ROPTIN a également évoqué la révision de l'étude de danger qui doit avoir lieu tous les 5 ans.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Quelques dysfonctionnements lors de l'exercice ont été évoqués mais les membres ont été invités à en parler lors du RETEX prévu début 2020.

Monsieur GRAPPE s'interroge sur le devenir de KMG suite au rachat ? qu'elle est l'importance de la société Cabot Microelectronics ?

Madame LUX précise que le siège social est situé à Aurora dans l'Illinois aux États-Unis et les effectifs sont quasi identiques à KMG (750 personnes). Cette société n'est pas une concurrente , elle se complète à KMG car elle fournit d'autres solutions pour polir et elle est très présente sur le continent asiatique. Ce rachat va renforcer le développement de KMG qui est plus présent sur l'Europe et les États-Unis.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 15 heures 15.

Le 17/10/2020

Le Secrétaire Général,



Laurent SIMPLICIEN